

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui la participation du Canada à la Conférence diplomatique convoquée par l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, du 8 au 23 septembre 1971, afin d'étudier le projet de Convention sur les actes d'intervention illicite contre l'aviation civile internationale.

Cette Conférence fait suite à la Conférence de La Haye, tenue du 1<sup>er</sup> au 16 décembre 1970, où l'on avait adopté la Convention sur la capture illicite des aéronefs, connue sous le nom de "Convention sur les détournements". Le Canada est un des pays signataires de la Convention, mais il ne l'a pas encore ratifiée.

Le Projet de Convention à l'étude à Montréal englobe les actes d'intervention illicite qui ne figurent pas à la "Convention sur les détournements" et sa portée sera d'autant plus grande qu'elle traite des actes criminels commis contre les aéronefs au sol comme en vol.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'adoption de la "Convention sur les détournements" de La Haye et il appuiera de nouveau, à la Conférence diplomatique, toutes les mesures compatibles avec la position canadienne visant à assurer le maximum de sécurité à l'aviation civile internationale.

La délégation du Canada sera dirigée par M. P.A. Bissonnette, Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures. Il sera accompagné de représentants de la Commission canadienne des transports, du ministère de la Justice, du Ministère des Transports et du ministère des Affaires extérieures.